

**COMITÉ « ACTION POUR LES DROITS SOCIAUX »  
DE LA CONFERENCE DES OING**

---

**RAPPORT**

**FINAL**

---

**Anna Rurka**

**Présidente sortante**

# SOMMAIRE

<b>Mandat et fonctionnement</b>	<b>1</b>
<b>6 objectifs en action</b>	<b>2</b>
<b>Points d'attention et contributions substantielles</b>	<b>3</b>
<b>Remerciements</b>	<b>4</b>

# MANDAT ET FONCTIONNEMENT

**PRESIDENTE : ANNA RURKA**  
**RAPPORTEUR: JEAN BERNARD MARIE**

**OING qui ont contribué aux travaux du comité :**  
**AEH, Association européenne des familles, AIC,**  
**ATD Quart Monde, Caritas Europa, Dynamo**  
**International, EASSW, ESAN, Eurocef, Feantsa,**  
**FIAPA, Justice et Paix, MIAMSI, Plateforme**  
**sociale, RENATE, Soroptimist International**  
**d'Europe, Volonteuropé,**

**Les droits humains sont universels, indivisibles et**  
**interdépendants (Déclaration de Vienne adoptée**  
**par la Conférence mondiale sur les droits de**  
**l'homme, 1993).**

Aussi les droits sociaux, économiques et culturels (DESC) sont des droits à part entière qui doivent être mis en œuvre concrètement et garantis effectivement. Toutefois, on observe que ces droits sont encore sous-développés et souvent considérés comme des droits de «seconde zone» ou réduits à des «objectifs de politique sociale» et non comme de vrais droits exigibles et justiciables.



# 1993-

# 2024



**“IL NE PEUT Y AVOIR DE DIGNITÉ HUMAINE SANS**  
**ÉGALITÉ, ET IL NE PEUT Y AVOIR D'ÉGALITÉ RÉELLE**  
**SANS SOLIDARITÉ, SANS RESPECT MUTUEL ENTRE**  
**TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET SANS LA**  
**RECONNAISSANCE DES DROITS ECONOMIQUES ET**  
**SOCIAUX”.(DG1)**



# 6 objectifs en action

## 2021-2024

**1) SENSIBILISER ET  
PROMOUVOIR AUPRÈS DES  
OING ET DE LEURS MEMBRES  
SUR LE TERRAIN, LA  
CONNAISSANCE DES DROITS  
GARANTIS PAR LA CSE**

**WEBINAIRE SUR LE THÈME «LA JUSTICE  
SOCIALE EN ACTION : BRISER LA  
PERPÉTUATION DE LA PAUVRETÉ À  
TRAVERS LES GÉNÉRATIONS» (19  
FÉVRIER 2024)**

**2 WEBINAIRES ORGANISÉS AVEC  
LE PARTENARIAT AVEC LE  
SECRÉTARIAT DE LA CHARTE  
SOCIALE EUROPÉENNE SUR  
L'IMPACT DES INSTRUMENTS DE  
SUIVI DE LA CHARTE SOCIALE ET  
LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ  
CIVILE À CES PROCESSUS (29  
MARS ET 14 JUIN 2022)**

# SOCIAL RIGHTS TRACKER

SocialRightsTracker

Accueil Cas Ressources À propos de Nous contacter English ENVOYER UNE ALERTE

## European Social Rights Tracker

Une plateforme pour surveiller, suivre et renforcer les droits sociaux dans les États membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

Envoyer une alerte chiffrée Voir plus

### Explorez nos sujets

- Emploi, formation et droits du travail
- Égalité des chances et inclusion sociale
- Santé, sécurité sociale et protection sociale
- Familles, enfants
- Migration

- Emploi, formation et droits du travail  
Droits du travail
- Opportunités égales  
L'inclusion sociale
- Santé, sécurité sociale et Protection Sociale
- Familles, enfants
- Migration

Avez-vous des informations sur l'injustice sociale?

**Envoyer une alerte**

Utilisez notre formulaire de contact crypté de bout en bout pour envoyer des informations sensibles

**2) RENFORCER LE PLAIDOYER  
AUPRÈS DE TOUTES LES PARTIES  
PRENANTES POUR LA  
RATIFICATION COMPLÈTE PAR  
TOUS LES ÉTATS MEMBRES, DE  
TOUS LES ARTICLES DE LA  
CHARTE AINSI QUE POUR UNE  
ACCEPTATION PLUS  
GÉNÉRALISÉE DU MÉCANISME DE  
RÉCLAMATIONS COLLECTIVES**

**3) SUSCITER AUPRÈS DES  
ASSOCIATIONS NATIONALES OU  
LOCALES, L'IDENTIFICATION DE CAS OU  
SITUATIONS  
DE VIOLATION DE DROITS GARANTIS  
PAR LA CSE ET SOUTENIR CELLES-CI  
DANS LE PROCESSUS DE  
RÉCLAMATIONS COLLECTIVES QUI  
SERAIT DÉCLENCHÉ;**

**SOUTIENS AU PRÉSIDENT DE LA  
CONFÉRENCE ET À LA COMMISSION  
PERMANENTE DANS LEUR COMMUNICATION  
AVEC LES ETATS EN MATIÈRES DES DROITS  
SOCIAUX**

**CONTRIBUTION DU COMITÉ À LA  
PROCHAINE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
QUI SE TIENDRA À VILNIUS EN JUILLET  
2024**

**ECHANGE ENTRE LES MEMBRES DU  
COMITÉ ET LE PRÉSIDENT DE  
L'ASSOCIATION "VAINCRE  
L'AUTISME » SUR LA FAISABILITÉ  
D'UNE RÉCLAMATION COLLECTIVE**

**4) ASSURER LA  
PARTICIPATION DE  
LA CONFÉRENCE  
DES OING À LA  
RÉFORME EN COURS  
DU SYSTÈME DE  
LA CHARTE**

**PARTICIPATION AU  
GROUPE DE TRAVAIL AD  
HOC (GT-CHARTE) CRÉÉ  
PAR LE COMITÉ DES  
MINISTRES SUR  
L'AMÉLIORATION DU  
SYSTÈME DE LA CHARTE  
SOCIALE**

**PROPOSITION DE LA  
RECOMMANDATION 5CONF-  
AG(2023)REC3° SUR LE DROIT À LA  
PROTECTION SOCIALE EN TANT  
QUE DROIT HUMAIN - LA  
NÉCESSITÉ D'AGIR CONTRE LE  
NON-RECOURS AUX DROITS**

**PROPOSITION DE LA POSITION DE LA  
CONFÉRENCE DES OING SUR LA  
RÉFORME DU SYSTÈME DE LA CHARTE  
SOCIALE EUROPÉENNE  
À L'OCCASION DU 60ÈME  
ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE ET DU  
25ÈME ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE  
RÉVISÉE**

**ECHANGES DE VUES AVEC  
CERTAINS REPRÉSENTANTS  
PERMANENTS DES ETATS  
MEMBRES IMPLIQUÉS DANS LA  
RÉFORME DU SYSTÈME DE LA  
CHARTE**

**5) LUTTER CONTRE LA  
PAUVRETÉ : APPORTER  
L'EXPERTISE DES ONG  
POUR LUTTER CONTRE  
TOUTES FORMES  
DE PAUVRETÉ, SUR  
TOUS LES PLAN**

**6) RENFORCER L'ACTION  
DES ONG REPRÉSENTÉES  
À BRUXELLES ET À  
STRASBOURG POUR  
PROMOUVOIR LE SOCLE  
DES DROITS SOCIAUX DE  
L'UE EN SYNERGIE AVEC  
LE SYSTÈME DE LA CSER.**

**CONTRIBUTION TO THE VOLONTEUROPE  
EVENT "CIVIL SOCIETY PROTECTING AND  
ADVANCING SOCIO-ECONOMIC RIGHTS IN  
EUROPE" 20 JUNE 2023**

**PANNEAU D'INFORMATION AVEC LE MESSAGE  
EN ANGLAIS DE LA PIERRE DES DROITS  
HUMAINS CONTRE LA PAUVRETÉ OFFERT PAR  
LA REPRÉSENTATION PERMANENTE DE  
L'IRLANDE. (2023)**

**4 COMMÉMORATIONS RÉUNISSANT LES  
PERSONNALITÉS DU CDE À L'OCCASION  
DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE  
D'JOURNÉE INTERNATIONALE POUR  
L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ**

**Dont**

**EVÈNEMENT « EN FINIR AVEC LE NON-  
RECOURS - POUR UN ACCÈS EFFECTIF  
DE TOUS ET TOUTES AUX DROITS ET  
SERVICES» LE 17 OCTOBRE 2022**

**ÉVÉNEMENTS À L'OCCASION DE LA  
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR  
L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ (17  
OCTOBRE) ET DE LA JOURNÉE  
EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA  
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (18  
OCTOBRE).**



# Points d'attention pour la suite

Les États devraient s'engager à combattre les inégalités, en ratifiant et en l'appliquant d'une manière universelle les droits énoncés dans la Charte sociale européenne révisée. Le système de la Charte est un tout. Il existe des liens substantiels et interdépendants entre les articles de la Charte sociale européenne et le Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives,

L'article 30 de la Charte sociale européenne stipule que "toute personne a droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale". Seuls 19 de nos 46 États membres ont accepté cette disposition.

L'adhésion de l'UE à la Charte sociale européenne devrait être encouragée comme cela a été proposé par différents acteurs, notamment le Parlement européen, afin de renforcer l'étendue de l'application des droits sociaux et leur garantie collective.

Lever la limitation du champ d'application personnel selon laquelle la Charte ne s'applique aux étrangers « que dans la mesure où ils sont des ressortissants des autres Parties contractantes résidant légalement ou travaillant régulièrement sur le territoire de la Partie contractante intéressée ».

Cette clause limitative, en Annexe de la Charte, concernant les personnes protégées n'est pas conforme à l'exigence d'application universelle des droits humains et exclut de cette protection des catégories de populations particulièrement vulnérables présentes sur le territoire d'Etats parties

# Un travail et une vigilance continues pour les OING

## • **PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION DANS LES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE:**

Pour faciliter la ratification des dispositions non acceptées de la CSER, les OING peuvent plaider en faveur des politiques gouvernementales alignées aux standards de la Charte. Elles peuvent sensibiliser les décideurs politiques, les médias et le grand public sur les causes et les conséquences des inégalités qui en découlent.

## • **PLAIDOYER POUR LA JUSTICE ECO-SOCIALE:**

INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT L'ÉVALUATION DE L'IMPACT dans le processus législatif, en particulier en ce qui concerne l'environnement, afin de construire un modèle environnemental et économique inclusif, respectueux des droits sociaux et économiques des personnes vulnérables.

**LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DÉCOULANT DES INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : « LE PAUVROPHOBIE », AU MÊME TITRE QUE DE LUTTER CONTRE LA HOMOPHOBIE ET LE RACISME.**

## **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES GROUPES MARGINALISÉS POUR QU'ILS PUISSENT REVENDIQUER LEURS DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

### **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ONG LOCALES:**

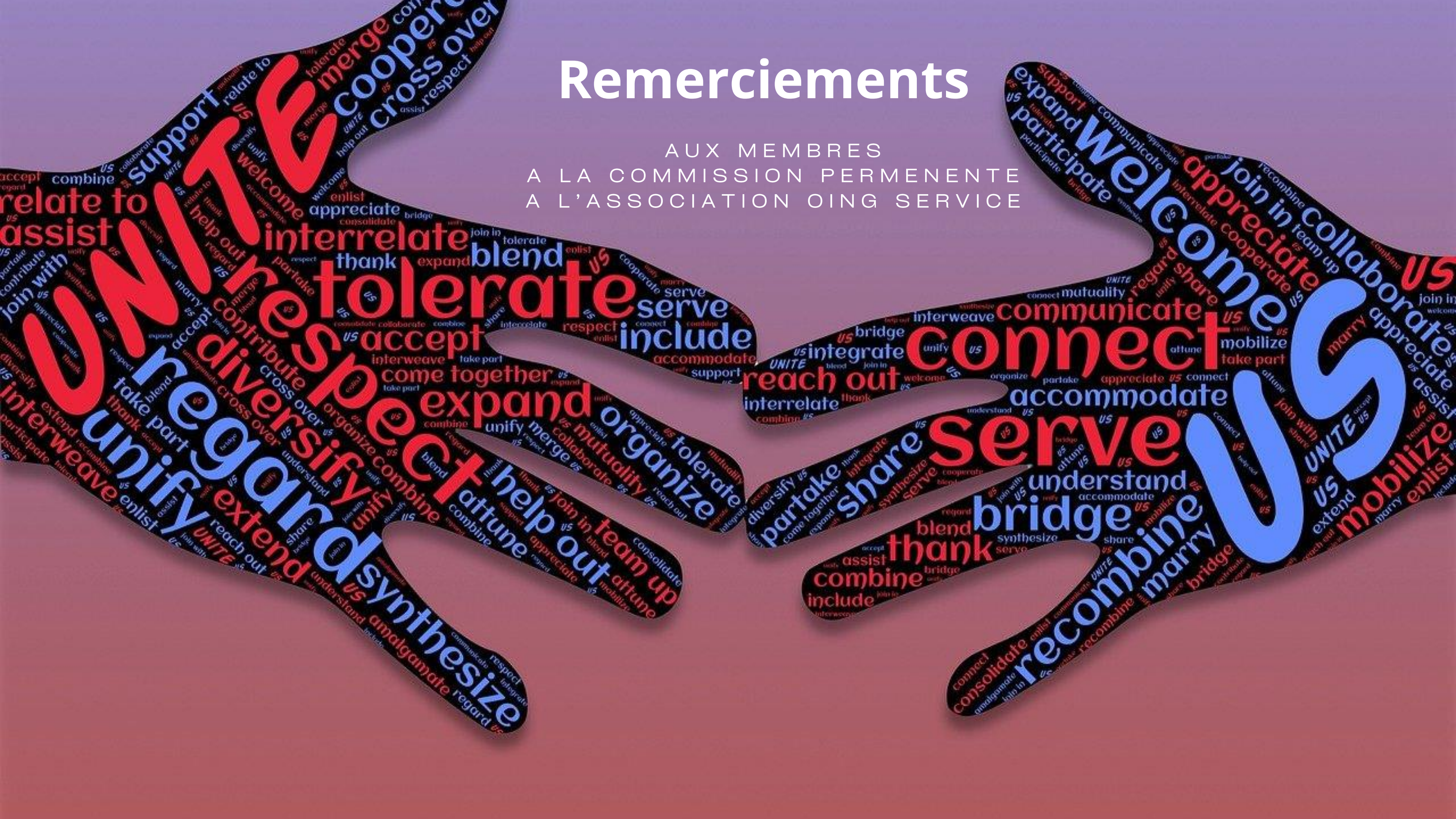
Les OING et la CINGO peuvent fournir une assistance technique et un renforcement des capacités aux organisations de la société civile locales introduire les réclamations collectives, évaluer l'accès aux droits économiques et sociaux.





# Remerciements

AUX MEMBRES  
A LA COMMISSION PERMANENTE  
A L'ASSOCIATION OING SERVICE





LA PAUVRETÉ EST LE RÉSULTAT D'UN CHOIX POLITIQUE ET METTRE FIN À LA PAUVRETÉ EST ÉGALEMENT UN CHOIX POLITIQUE. METTRE FIN À LA PAUVRETÉ EST LE SEUL CHOIX POLITIQUE LÉGITIME ET LES SOLUTIONS SONT À PORTÉE DE MAIN. NE PAS LES METTRE EN PLACE NE REVIENT PAS SEULEMENT À NÉGLIGER LE DEVOIR DES DÉCIDEURS POLITIQUES. C'EST AUSSI UN ACTE DE CRUAUTÉ, DE CRUAUTÉ EXTRÊME. TRANSFÉRER LA RESPONSABILITÉ DE LA PAUVRETÉ AUX VICTIMES EST, EN OUTRE, UN SIGNE DE LÂCHETÉ ET UNE TRAHISON ENVERS LES PERSONNES DONT ILS ONT LE DEVOIR DE S'OCCUPER.

Christos GIAKOUMOPOULOS, DG1 à l'occasion de  
la Journée internationale de l'éradication de la  
pauvreté, 10 Octobre 2023

**CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA CHARTE  
SOCIALE EUROPÉENNE  
EN VUE DE PRENDRE D'AUTRES ENGAGEMENTS  
AU TITRE DE LA CHARTE  
3-4 JUILLET 2024, VILNIUS, LITUANIE**